

À Merlevenez, le 26 février 2025

La Présidente
à
Mesdames et messieurs
les conseillers communautaires

Direction Générale

Affaire suivie par : Bénédicte Le Brun

Objet : CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pièces jointe : Note de synthèse et annexes

Mesdames et messieurs les Conseillers communautaires,

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine séance du Conseil communautaire qui se tiendra le :

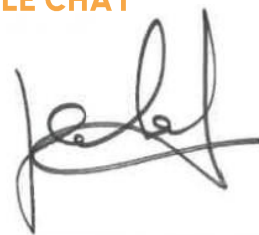
Jeudi 6 mars 2025 à 19h00

Salle du Conseil – Mairie de Kervignac

L'ordre du jour de la séance, la note de synthèse et ses différentes annexes sont annexés à la présente invitation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,
Sophie LE CHAT



Blavet Bellevue Océan Communauté

Parc d'activités de Bellevue - Allée de Ti-Neüé - 56700 MERLEVEZ

Tél. 02 97 65 62 90 | contact@ccbbo.fr

www.bbo-communaute.bzh



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 6 mars 2025 – 19h00 – Salle du Conseil – Mairie de Kervignac

Ordre du jour

Gestion de l'assemblée

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 28 janvier 2025

Statuts

2. Modification des statuts pour intégrer L'Outil en Main du Blavet à la Ria et le Repair Café de Bellevue aux associations d'intérêt communautaire

Finances

3. Rapport d'orientation budgétaire général
4. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)
5. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)
6. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Village de Remoulin
7. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Porzo 1 à Kervignac
8. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone Industrielle Porzo 2 à Kervignac
9. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerrio à Kervignac
10. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerros/ Bisconte à Plouhinec
11. Modification des tarifs de location du village de gîtes Le Remoulin

Développement économique

12. Convention de rachat des parcelles appartenant à Kervignac

Questions diverses

Copie pour information :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène

Copie pour invitation :

Mesdames et Messieurs les journalistes du Télégramme et de Ouest France

Blavet Bellevue Océan Communauté

Parc d'activités de Bellevue - Allée de Ti-Neüé - 56700 MERLEVEZ

Tél. 02 97 65 62 90 | contact@ccbbo.fr

www.bbo-communaute.bzh

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi six mars deux mille vingt-cinq – Dix-neuf heures – Salle du Conseil – Mairie de Kervignac

Envoyée le : 26 février 2025

Publiée le : 26 février 2025

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2025	1
2. MODIFICATION DES STATUTS POUR INTÉGRER L'OUTIL EN MAIN DU BLAVET A LA RIA ET LE REPAIR CAFE DE BELLEVUE AUX ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	2
3. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE GENERAL	3
4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (SPED)	15
5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC)	17
6. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET VILLAGE DE REMOULIN	18
7. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ZONE D'ACTIVITE PORZO 1 A KERVIGNAC	19
8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ZONE INDUSTRIELLE PORZO 2 A KERVIGNAC	19
9. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ZONE D'ACTIVITE KERRIO A KERVIGNAC	20
10. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET ZONE D'ACTIVITE KERROS/ BISCONTE A PLOUHINEC	20
11. MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU VILLAGE DE GITES LE REMOULIN	21
12. CONVENTION DE RACHAT DES PARCELLES APPARTENANT A KERVIGNAC	23
QUESTIONS DIVERSES	24

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 janvier 2025

Rapporteur : Sophie LE CHAT

Madame La Présidente met aux votes le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 28 janvier. Le procès-verbal a été publié le 8 février et transmis aux conseillers via la plate-forme IDELIBRE le 12 février.

Après avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_ D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil communautaire du 28 janvier 2025

2. Modification des statuts pour intégrer L'Outil en Main du Blavet à la Ria et le Repair Café de Bellevue aux associations d'intérêt communautaire

Rapporteuse : Martine PARE

BBO Communauté soutient plusieurs associations de différentes manières :

- _ Soutien à la création de certaines associations en fonction du projet de territoire ;
- _ Soutien à la prévention des déchets, action de sensibilisation par les agents, mise à disposition de matériel de collecte ;
- _ Soutien financier aux associations partenaires qui offrent un service et des permanences sur le territoire ;
- _ Soutien financier à des associations qui œuvrent dans le champ de compétence de BBO Communauté ;
- _ Soutien financier aux associations retenues d'intérêt communautaire (inscrites dans les statuts).

Les associations dont l'objet est différent ne peuvent pas être financées par BBO Communauté.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'intégrer deux associations initiées par la collectivité aux associations retenues d'intérêt communautaire, et donc de les inscrire dans les statuts, afin de mieux les accompagner dans leurs actions :

- L'Outil en Main du Blavet à la Ria, déclarée au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise le 4 mai 2023 sous le numéro W561013025 ;
- Le Repair Café de Bellevue (en attente de déclaration au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise) ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L. 5211-5 II et L. 5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 décembre 1993 autorisant la création de la communauté de communes Bellevue ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 juillet 1994, portant modification des statuts de la communauté de communes Bellevue ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2001 autorisant l'extension de la communauté de Communes de Bellevue, son changement de nom et la modification de ses statuts ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2005 portant modification des statuts de la CCBBO (extension des compétences au service public d'assainissement non collectif- SPANC) ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 septembre 2006 portant modification des statuts de la CCBBO ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2009 portant modification des statuts de la CCBBO ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 mai 2014 portant modification des statuts de la CCBBO ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 août 2015 portant modification des statuts de la CCBBO ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2018 portant modification des statuts de la CCBBO ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2020 portant modification des statuts de la CCBBO ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2021 portant modification des statuts de la CCBBO ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2022 portant modification des statuts de BBO Communauté ;

VU l'avis du Bureau Communautaire du 13 décembre 2024 ;

CONSIDERANT la volonté des Elus de BBO Communauté de modifier la liste des associations retenues d'intérêt communautaire ;

L'article 4-1-1 s'en trouverait modifié comme suit :

« Soutien aux activités, animations et événements d'intérêt communautaire :

- Festival « Les pieds dans la vase » à Kervignac

- Festival « Le Chant de l'Eucalyptus »
- Activités de « L'Outil en Main du Blavet à la Ria »
- Activités du « Repair Café de Bellevue »

Cette modification constitue une actualisation sans ajout de nouvelles compétences.

Après avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

- _ **D'AUTORISER** la modification de la liste des activités, animations et événements d'intérêt communautaire ;
- _ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à notifier à chacune des communes membres la présente délibération aux fins d'adoption, par le jeu de leurs conseils municipaux, d'une délibération concordante approuvant les statuts de la communauté de communes joints en annexe ;
- _ **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet du Morbihan, au terme de cette consultation, d'arrêter la décision de modification des statuts de la Communauté de communes ;
- _ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les documents afférents à la modification des statuts.

3. Rapport d'orientation budgétaire général

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Le débat d'orientation Budgétaire (DOB) participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'objectif du DOB :

- ✓ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité ;
- ✓ Informer sur la situation financière de celle-ci.

Dispositions légales :

- ✓ Contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.22312-1 du CGCT pour les communes).

- ✓ Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : Evolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers ;
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité ;
- Les hypothèses d'orientations fiscales et tarifaires retenues ;
- Les hypothèses de financement des actions entre les communes et l'EPCI ;

- Les engagements pluriannuels envisagés : Programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice (l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget) ;
- La structure des effectifs ;
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- La durée effective du travail ;
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

La Trésorerie ayant transmis les comptes de gestion provisoires de la collectivité, nous sommes en mesure de transmettre aux conseillers des résultats provisoires de 2024 fiables.

La présentation est proposée par budget, avec les rubriques suivantes :

- _ Compte administratif provisoire
- _ Ligne de trésorerie
- _ Tendances et enjeux
- _ Fiscalité
- _ Focus par service/compétence
- _ Structure de la dette
- _ Données générales sur les effectifs

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE

Dépenses de fonctionnement

	2022	2023	2024
Dépenses réelles	2 065 940,97 €	2 398 055,39 €	2 727 053 ,41 €
Dépenses d'ordre	194 641,59 €	213 275 ,71 €	198 468,22 €
Total	2 260 582,56 €	2 611 331,10 €	2 925 521,63 €

Recettes de fonctionnement

	2022	2023	2024
Recettes réelles	2 444 332,91 €	3 010 814,79 €	3 198 112,67 €
Recettes d'ordre	88 253,38 €	52 816,53 €	70 548,13 €
Total	2 532 586,29 €	3 063 631,32 €	3 268 660,80 €

Dépenses d'investissement

	2022	2023	2024
Dépenses réelles investissement	2 847 112,27 €	1 104 051,07 €	922 118,22 €
Dépenses d'ordre	129 679,38 €	113 633,58 €	70 548,13 €
Total	2 976 791,65 €	1 217 684,65 €	992 666,35 €
Dont dépenses financières	90 994,64 €	137 802,91 €	115 803,82 €

Recettes d'investissement

	2022	2023	2024
Recettes réelles	2 529 228,53 € FCTVA : 91 337,07 € Excédent de fonctionnement (1068) : 200 000 € Emprunt réalisé de 650 000 €	676 199,66 € FCTVA : 120 698,45 € Excédent de fonctionnement (1068) : 250 000 € Pas d'emprunt réalisé	1 377 780,86 € FCTVA : 25 843,16 € Excédent de fonctionnement (1068) : 500 000 € Emprunt réalisé 700 000,00 €
Recettes d'ordre	236 067,59 €	274 092,76 €	198 468,22 €
Total	2 765 296,12 €	950 292,42	1 576 249,08 €

Résultat provisoire 2024 (le compte de gestion sera voté lors du conseil du mois d'avril)

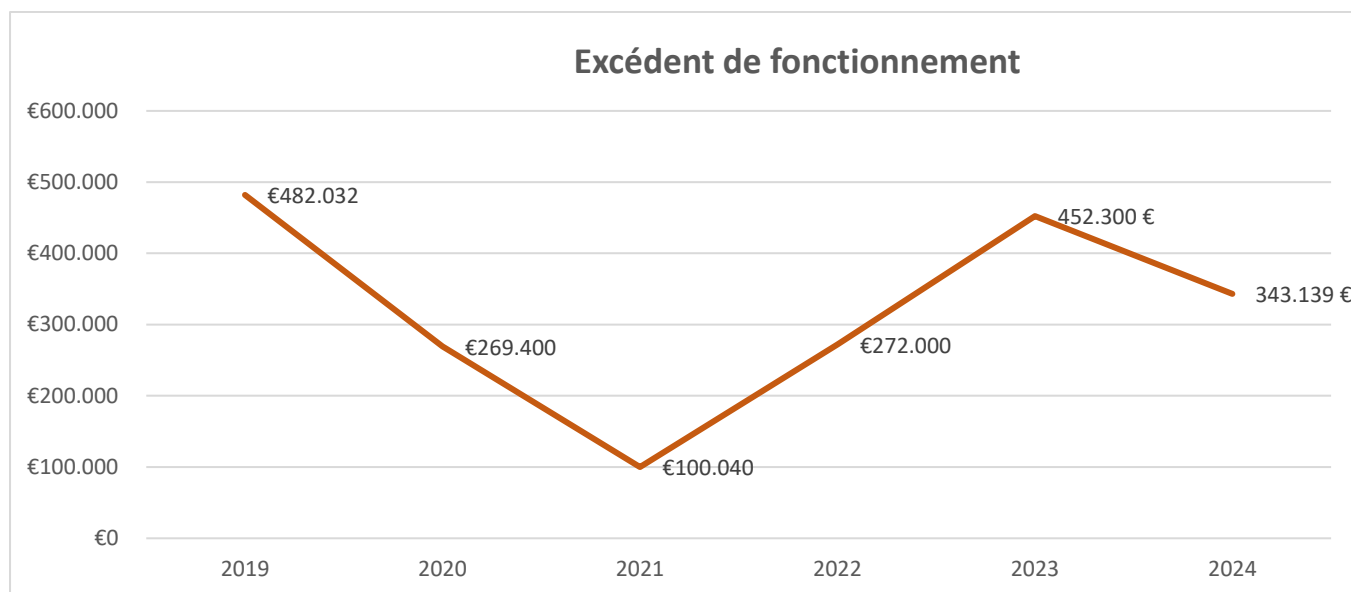
	Pour 2024	Avec la reprise des résultats des exercices précédents (clôture)
Excédent de fonctionnement	343 139,17 €	(+387 404,22) 730 543,39 €
Excédent d'investissement	583 582,73 €	(-387 021,13) 196 561,60 €
Excédent total	926 895,59 €	927 104,99 €

LIGNE DE TRESORERIE

Au 1^{er} janvier 2025, la ligne de Trésorerie n'est pas utilisée.

TENDANCES ET ENJEUX

L'**excédent de fonctionnement** permet de définir la solidité de la collectivité et de déterminer les capacités d'investissement.



La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financement propre pour les investissements. La CAF nette représente ainsi le total des ressources disponibles de la collectivité pour investir.

	2021	2022	2023	2024
Produits réels de fonctionnement	2 314 491	2 444 332,91	3 010 814,79 €	3 198 112,67 €
- charges réelles de fonctionnement	1 965 193	2 065 940,97	2 398 055,39 €	2 727 053,41 €
= CAF Brute	349 298	378 391,94	612 759,40 €	471 059,26 €
- remboursement en capital	134 920	90 994,64	137 802,91 €	115 803,82 €
= CAF nette	214 378	287 397,30	474 956,49 €	355 255,44 €

FISCALITE

La taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale ; Il est possible pour la BBO de modifier ce taux, ainsi que celui de la taxe foncière.

Les bases fiscales ayant été revalorisées au niveau national, il est proposé de maintenir les taux pour cette année.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

➤ AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES

BBO Communauté est propriétaire d'un bâtiment technique sur la zone de Bellevue, il est proposé de prévoir au budget une enveloppe de 60 000 € pour l'aménagement de ce bâtiment.

Des travaux d'extension du Chantiers des Hêtres sont prévus pour un montant estimé de 150 000€.

Des travaux de rénovation de certains gîtes du Village de Remoulin sont également prévus pour un montant estimé de 150 000€.

Aménagements des zones d'activités

Cf. présentation des budgets annexes des zones d'activités.

➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Mise en place d'Aides économiques : 40 000 €

- Aides à l'installation des agriculteurs (3 par an) : 15 000 €
- Aides à l'installation des ostréiculteurs (2 par an) : 10 000 €
- Pass'Commerce et Artisanat (5 par an) : 15 000 € (versement de 30 000 € avec remboursement de la Région / Communes)

➤ TOURISME

Conformément aux missions obligatoires des Intercommunalités qui sont inscrites dans le Code du Tourisme à l'article L.133-3, BBO exerce les missions suivantes :

- Promotion,
- Accueil,
- Information
- Coordination des partenaires du développement touristique local.

La taxe de séjour pour l'année 2024 représente environ 129 469 €.

➤ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES

Cf. présentation du budget annexe du service de prévention et de gestion des déchets.

➤ AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion des aires d'accueil de Plouhinec et de Kervignac bénéficie d'une subvention de la CAF à hauteur de 30 000€.

Les voyageurs paient une redevance d'occupation des places et leurs consommations d'eau et d'électricité. Le montant des recettes était de 15 156 € en 2024.

Le schéma d'accueil des gens du voyage prévoit l'obligation de rénover les aires d'accueil existante et de mettre en place une médiation sociale sur les aires. Ces rénovations représentent un coût estimé de **70 000 €**. Une demande de validation du montant de la subvention possible est en cours. A compter de 2025, la gestion et la médiation sociale sont assurées par une entreprise spécialisée, ACGV, pour un montant de 50 000 € par an.

➤ GESTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)

Il est proposé de porter le produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations à **170 000 € pour 2025** (170 000 € en 2024). Cette taxe a vocation à couvrir à terme les frais de lutte contre l'érosion du trait de côte et l'élévation du niveau de l'océan.

Les actions prévues pour 2024 sont :

- _ Subvention au Syndicat mixte de la ria d'Etel,
- _ Subvention au SAGE,
- _ Participation Grand site dunaire.

COMPETENCES OPTIONNELLES

➤ CREATION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Salle de sports de Bellevue à Merlevenez : Des travaux liés au changement de destination du lieu et à la rénovation du parking sont à prévoir pour environ 30 000 € (restauration du parking, changement des serrures pour permettre un meilleur contrôle du passage des associations, modification des contrats de maintenance technique).

Base nautique de la Vieille Chapelle à Sainte-Hélène : Des travaux de rénovation sont prévus et s'étaleront sur 2026. Il est proposé de reporter le montant de 60 000€.

Village de Remoulin : Cf. présentation du budget annexe.

Recyclerie : Des petits travaux sont à prévoir pour un montant de 20 000 €.

➤ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les subventions aux associations d'intérêt communautaire et aux associations entrant dans le champ des compétences de BBO Communauté représenteront une enveloppe de 70 000 € environ.

➤ MAISON FRANCE SERVICE ET ANIMATION NUMERIQUE

BBO Communauté bénéficie d'une subvention de l'Etat et d'un accès aux formations et au réseau national des France Service. L'Etat a annoncé une revalorisation de ce financement de 5 000 € par an jusqu'à la fin du mandat. BBO percevra donc 45 000 € en 2025 pour la France Service.

Des animations ont lieu régulièrement (informations aux agents des communes, informations au public).

Certains partenariats de la France Service sont assurés par des associations conventionnées : Boutique de Droit, Mission locale, Solidarité paysan (cf.infra).

Les chantiers de transition professionnelle :

Ils sont financés par l'Union Européenne, l'État et le Département au titre des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (IAE). Le montant total annuel du coût des chantiers est de **400 000 €**, la dépense est très largement couverte par les subventions. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Charges directes		Ressources directes	
60 - Achats	25 000,00 €	70 - Ventes de produits finis, prestations services, marchandises	0,00 €
- achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	379 800,00 €
		- Etat (aide aux postes d'insertion)	220 000,00 €
61 - Services extérieurs	5 000,00 €	- Département	30 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	3 400,00 €		
Prestation intermédiaire et honoraire		- Fonds départemental d'Insertion	
		- Communes et Autres	
		- Organismes sociaux	
63 - Impôts et taxes	3 400,00 €	- Fonds Social Européen (FSE) sollicité auprès de la cellule FSE du CD56 (via sa subvention globale)	144 420,00 €
- impôts et taxes sur rémunérations		- FSE sollicité auprès d'autres organismes	
- autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	343 000,00 €	- ASP (emplois aidés)	
- rémunération encadrement technique	90 000,00 €	- autres aides, dons ou subventions affectées (préciser)	
- rémunération accompagnement socio-professionnel	40 000,00 €	Autofinancement	5 380,00 €
- autre rémunération du personnel	230 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
- charges sociales		76 - Produits financiers	0,00 €
- autres charges de personnel	3 000,00 €	78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
TOTAL	399 800 €	TOTAL	399 800 €

Des variations sensibles peuvent avoir lieu en fonction des recrutements et des sorties des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

L'Atelier Commun de Travaux et d'Entraide :

Le fonctionnement de l'ACTE représente environ 115 000 €, avec une subvention du Département au titre de l'action sociale de 100 000 € et une recette de vente allant de 5 000 € à 10 000€ par an.

Les Conseillers communautaires ont approuvé lors du Conseil communautaire du 6 février 2024 le projet d'investissement à l'ACTE représentant les investissements suivants :

Coût du projet (HT)		Recettes		
Bâtiment évolutif	535 660 €	État – DETR DSIL	250 000 €	27,8%
Auvent fonctionnel	149 934 €	Région – Bien vivre en Bretagne	162 000 €	20 %
Bâtiment stockage carburant	23 500 €	Autofinancement	485 803 €	52,2 €
Voie de circulation / stationnement	90 000 €			
Zone cuisine (mise aux normes ERP)	8 000 €			
Honoraires maîtrise d'œuvre	90 709 €			
TOTAL	897 803 €	TOTAL	897 803 €	

Le projet est en phase d'avant-projet définitif, les entreprises de travaux seront consultées en mars. Les travaux commenceront à partir du second semestre.

➤ ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

Le budget sera d'environ **360 000 € pour 2025**, ce qui représente le salaire annuel pour les 14 personnes mises à disposition du Service d'Aides à Domicile « Ensemble à Domicile ». Les recettes sont constituées des remboursements d'Ensemble à Domicile, qui sont appelées mensuellement, sur la base des dépenses réelles.

Le CIAS travaille également sur l'animation de l'ATELIER et du Jardin des Pas Perdus en vue de créer un Espace de vie sociale. Le budget, porté par le budget général, représente environ 6 000€ pour 2025. Ces animations ont pour but de faire connaître le lieu et d'impulser une dynamique auprès des habitants et associations, qui pourront utiliser le site pour leurs propres animations.

Service d'Aide à domicile (SAAD) :

Pour rappel, le Service d'Aide à domicile est constitué en Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont Mme Paré est l'Administratrice. Il couvre les 5 communes de la BBO Communauté et Gâvres, Locmiquélic, Riantec et Port-Louis.

Le service compte environ 97 aides à domicile (avec les CDD), pour environ 97 800 heures en 2023 pour 514 usagers. Le service a intégré les locaux situés dans le bourg de Merlevenez (ancienne Poste) en avril 2024.

➤ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cf. présentation du budget annexe.

➤ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La préparation du transfert de cette compétence a un impact sur le budget général dans la section de fonctionnement. En 2024, l'étude patrimoniale et financière a représenté un coût de 37 500 €. Des études complémentaires pour le transfert patrimonial pourrait avoir également un impact en 2025. L'exercice de la compétence sera porté à partir du 1^{er} janvier 2026 par un budget annexe.

COMPETENCES FACULTATIVES

➤ RESEAUX PUBLICS ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Par délibération du 17 octobre 2023, BBO Communauté s'est engagée dans le programme de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Le financement du déploiement est d'environ **361 000 € d'investissement par an** pour BBO Communauté (convention 2023-011-08) et 7 000 € en fonctionnement.

2025	2026	2027	Total
368 000 €	368 000 €	368 000 €	1 104 000,00 €

Au total, le déploiement de la fibre optique représentera un coût pour la BBO de :

	Nombre de prises	Montant total
Phase 1 / tranche 1	1 301	400 708 €
Phase 1/ tranche 2	4 331	1 333 948 €
Phase 2	5 988	1 844 304 €
Total	11 620	3 578 960 €

➤ SERVICES COMMUNS AUX 5 COMMUNES PORTES PAR BBO COMMUNAUTE

Les services communs financés par les communes sont les suivants :

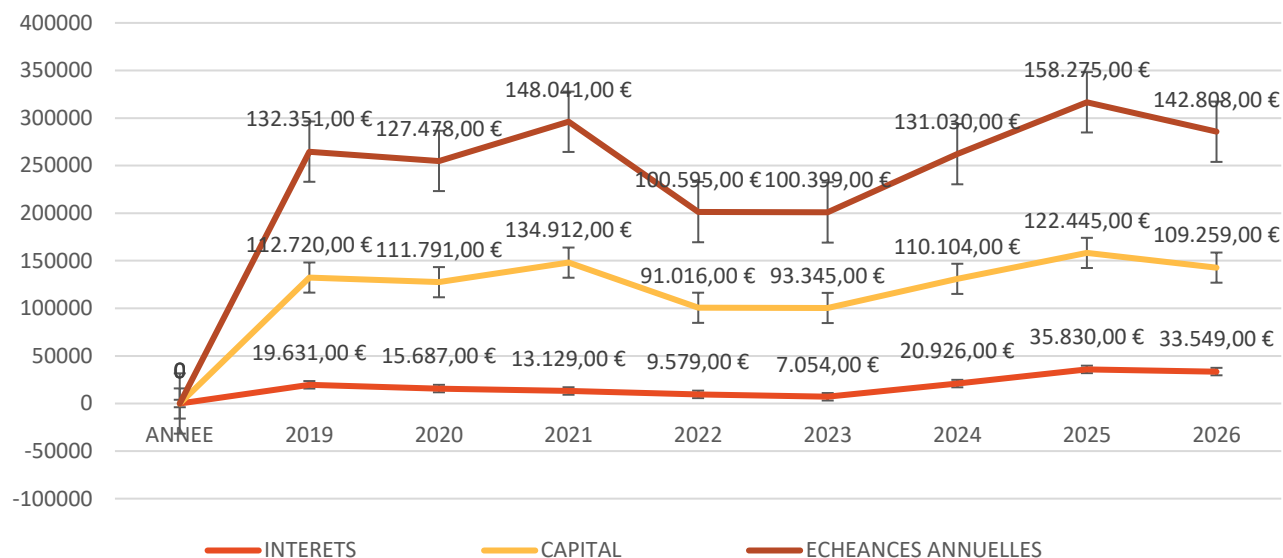
- Service informatique commun (1ETP)
- Instruction du Droit des sols (2.8 ETP)
- Mission Convention territoriale globale (1 ETP)
- Police municipale intercommunale (1.9 ETP / 2 ASVP en renfort l'été financés par la commune de Plouhinec)

ENCOURS DE LA DETTE

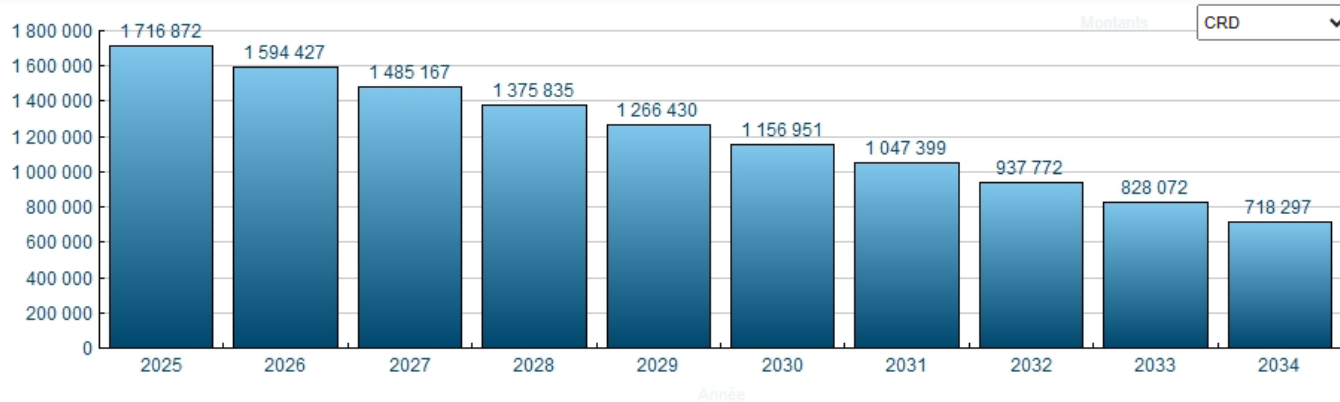
2025 : 122 445,40 € et 35 830 €

2024 : 110 104 € et 20 926 €

ECHEANCES ANNUELLES



CCBBO - BUDGET GENERAL - Exercice 2025



21/01/2025	Récapitulatif pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2025	IRD au 31/12/2025	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
Budget COM.DE COMMUNES BLAVET BELLEVU										
☐	E 14578	Emprunt 5067488	01/03/2016	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS SCHEMA D AMENAGEMENT NUMERIQUE	EURO	225 211,00	01/02/2036	115 420,54	10 535,35	11 260,56
☒	E 20100	Emprunt 0421 473	30/11/2010	BCME CONSTRUCT° BATIMENT INSERTION	EURO	77 590,00	30/08/2025	0,00	0,00	4 847,40
☒	E 20100	Emprunt 0421 473	30/09/2010	BCME PROGRAMMES INVESTISSEMENTS	EURO	134 623,00	30/09/2025	0,00	0,00	8 411,25
☐	E 20120	Emprunt dd172400	16/07/2020	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE DE PORT LO SCHEMA AMENAGEMENT NUMERIQUE 2E PH	EURO	400 000,00	30/11/2040	302 756,23	8 619,21	19 592,87
☐	E 20120	Emprunt 0913 245	30/10/2022	AGENCE DE PORT LOUIS RENOVATION SALLE DES SPORTS MERLEVEN	EURO	650 000,00	30/10/2037	520 000,04	40 449,58	43 333,32
☐	E 20120	Emprunt AFL 3674	31/07/2024	AFL DEPLOIEMENT FIBRE BATIMENT TECHNIQUE	EURO	700 000,00	21/07/2044	656 250,00	234 047,89	35 000,00
Total pour budget COM.DE COMMUNES BLAVET BELLEVU								1 594 426,81	293 652,03	122 445,40
Total général								1 594 426,81	293 652,03	122 445,40

21/01/2025	Situation Pluriannuelle des Emprunts	1 / 1
------------	--------------------------------------	-------

Montants : Capital Restant

COM.DE COMMUNES BLAVET BELLEVU													
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
☐	E14578	SCHEMA D AMENAGEMENT	225 211,00	126 681,10	115 420,54	104 159,98	92 899,42	81 638,86	70 378,30	59 117,74	47 857,18	36 596,62	25 336,06
☐	E20100	CONSTRUCT° BATIMENT I	77 590,00	4 847,40									
☐	E20100	PROGRAMMES INVESTISSE	134 623,00	8 411,25									
☐	E20120	SCHEMA AMENAGEMENT N	400 000,00	322 349,10	302 756,23	283 090,78	263 352,49	243 541,06	223 656,20	203 697,66	183 665,19	163 558,49	143 377,32
☐	E20120	RENOVATION SALLE DES S	650 000,00	563 333,36	520 000,04	476 666,72	433 333,40	390 000,08	346 666,76	303 333,44	260 000,12	216 666,80	173 333,48
☐	E20120	DEPLOIEMENT FIBRE BATI	700 000,00	691 250,00	656 250,00	621 250,00	586 250,00	551 250,00	516 250,00	481 250,00	446 250,00	411 250,00	376 250,00
Total du Budget COM.DE			2 187 424,00	1 716 872,21	1 594 426,81	1 485 167,48	1 375 835,31	1 266 430,00	1 156 951,26	1 047 398,84	937 772,49	828 071,91	718 296,86
Total général			2 187 424,00	1 716 872,21	1 594 426,81	1 485 167,48	1 375 835,31	1 266 430,00	1 156 951,26	1 047 398,84	937 772,49	828 071,91	718 296,86

FOCUS SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2025 (54,95 ETP) :

- 68 agents au total (dont 31 titulaires, 1 stagiaires, soit 30,82 ETP)
- Budget général : 38 agents, 22,78 ETP titulaires, 1 stagiaire, 3.4 ETP contrats à durée déterminée (CDD), 3,5 ETP CDI, 17 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)
- SPED : 7 titulaires, 3 CDD
- SPANC : 1 ETP titulaire
- Remoulin : 0.77 ETP titulaire + 0.857 ETP stagiaire

Informations sur les dépenses de personnel 2024 avec notamment des éléments sur la rémunération :

Chapitre 012 salaires chargés et personnel extérieur :

- 1 642 731, 75 € /budget général
- 89 090, 67 € /Remoulin
- 506 753 € /SPED
- 40 395 € /SPANC

Total : 2 278 970, 42 € tous budgets confondus

La rémunération brute des fonctionnaires contractuels ou titulaires se décompose EN 2024 ainsi :

- Traitements indiciaires : **1 084 202, 49 € brut**
- Régimes indemnitaires : **201 827 € brut**
- Nouvelles bonifications indiciaires 2023 : **15 448, 80 € brut**
- Heures supplémentaires rémunérées 2023 : **2 141, 54 €**

La rémunération brute des agents en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des chantiers nature et patrimoine s'élève pour 2023 à : **252 880, 89 €**, ces salaires sont intégralement remboursés.

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_ D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

4. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2024 :

Dépenses de fonctionnement :

	2023	2024 (montant provisoire)
Dépenses réelles	2 426 694,28	2 629 428,72
Dépenses d'ordre	54 593,22	102 287,84
TOTAL DEPENSES	2 491 287,50	2 731 716,56

Recettes de fonctionnement :

	2023	2024 (montant provisoire)
Recettes réelles	2 810 250,11	3 028 809,36
Recettes d'ordre	4 005,49	2 407,12
TOTAL RECETTES	2 814 255,60	3 031 216,48

Dépenses d'investissement :

	2023	2024 (montant provisoire)
Dépenses réelles	1 075 644,40	322 194,70
Dépenses d'ordre	32 955,23	122 814,12
TOTAL DEPENSES	1 108 599,63	445 008,82

Recettes d'investissement :

	2023	2024 (montant provisoire)
Recettes réelles	242 614,24	159 700,00
Recettes d'ordre	83 542,96	222 694,84
TOTAL RECETTES	326 157,20	382 394,84

Résultat provisoire :

	Pour 2024 (montants provisoires)	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	299 499,92	(+ 302 401,81) 601 901,73
Excédent d'investissement	- 62 613,98	(+ 238 767,67) 176 153,69
Excédent total	236 885,94	778 055,42

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2025 :

Les charges à caractère général pour 2024 devraient rester relativement stables, à l'exception de l'augmentation des prix pour les prestations de services, estimée à 2%. Les dépenses supplémentaires concerneront principalement les tarifs pour le traitement des ordures ménagères résiduelles, fixés dans la convention avec Auray Quiberon Terre Atlantique pour l'incinération à l'usine de Plouharnel. Le surcoût pour 2024 est de 5 € par tonne, dont 1 € pour la TGAP, soit un total de 10 500 € sur une base de 2 100 tonnes.

La hausse de la TGAP est plus importante pour l'enfouissement du flux tout-venant, passant de 58 à 65 € par tonne, ce qui représente un surcoût d'environ 9 000 € pour un tonnage équivalent. Toutefois, une réduction du tonnage de tout-venant est attendue en 2025 grâce à la mise en place des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Si le tri est optimisé, notamment avec la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction de Bâtiment), les économies potentielles sont estimées à 80 000 €.

La convention de coopération avec Lorient Agglomération se termine fin mars 2025. À ce jour, les tarifs de la nouvelle convention ne sont pas encore définis. Compte tenu des travaux de modernisation du centre de tri programmés courant 2025, une provision de 20 000 € sera inscrite au budget 2025 pour anticiper l'évolution des tarifs.

Les charges de personnel sont estimées à 417 000 € pour 9 ETP. Le financement d'une partie du poste de l'agent technique responsable du nettoyage est assuré par la convention avec CITEO dans le cadre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés.

Les dépenses de fonctionnement seront financées par une reprise du résultat cumulé de l'exercice antérieur.

Recettes de fonctionnement 2025 :

Pour compenser les variations des coûts mentionnées ci-dessus, une hausse de 1% des tarifs de la redevance Déchets a été adoptée pour l'année 2025. Les recettes provenant de la vente des matériaux recyclables devraient rester constantes en 2025. Une recette sera également perçue au titre de la refacturation aux communes des frais liés au lavage des points d'apport volontaire, comme cela a été le cas les années précédentes. Les recettes d'exploitation incluront les contributions de CITEO pour les flux recyclables, ainsi que celles d'autres éco-organismes pour certains flux collectés en déchèterie. Le soutien attendu pour la nouvelle filière REP PMCB est estimé à 30 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement 2025 :

Les principales dépenses d'investissement prévues pour l'année 2025 incluent :

- L'acquisition de bacs individuels et de colonnes d'apport volontaire pour le renouvellement du parc.
- L'achat d'une balayeuse pour l'entretien du site de la déchèterie, d'un montant estimé à environ 13 000 € HT.

Le budget prévisionnel pour ces investissements est d'environ 130 000 €.

Recettes d'investissement 2025 :

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2025 incluent les soutiens de CITEO pour les équipements dans le cadre de l'appel à projets Hors Foyer, ainsi que l'excédent d'investissement reporté.

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget du service d'Elimination des Déchets.

5. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2024 :

Dépenses de fonctionnement :

	2023	2024 (montant provisoire)
Dépenses réelles	48 273,87	42 673,46
Dépenses d'ordre	-	-
TOTAL DEPENSES	48 273,87	42 673,46

Recettes de fonctionnement :

	2023	2024 (montant provisoire)
Recettes réelles	52 166,80	58 850,74
Recettes d'ordre	-	-
TOTAL RECETTES	52 166,80	58 850,74

Investissement :

Pas de dépenses et recettes d'investissement en 2024 et 2025.

Résultat provisoire :

	Pour 2024 (montants provisoires)	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	16 177,28	(- 14 918,87) 1 258,41
Excédent d'investissement	-	(14 734,19) 14 734,19
Excédent total	16 177,28	15 992,60

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 2025 :

Les dépenses de fonctionnement resteront constantes en 2025 par rapport à 2024.

Le fonctionnement du service requiert 1,2 ETP, avec des charges de personnel s'élevant à environ 41 000 €.

Les charges à caractère général du service, estimées à 3 000 €, couvrent la maintenance du logiciel et l'entretien du véhicule. Les charges de structure sont prises en charge par le budget général.

Recettes de fonctionnement 2025 :

Les recettes du service proviennent principalement des redevances des contrôles facturées aux usagers (conception, réalisation, cession immobilière et bon fonctionnement).

Il a été décidé d'augmenter les tarifs des différents contrôles de 1 % pour l'année 2025.

Depuis 2022, il n'y a plus d'amortissements. Le SPANC n'a aucun emprunt en cours.

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le service d'Assainissement Non Collectif.

6. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Village de Remoulin

Rapporteur : Véronique LE SERREC

Le compte administratif provisoire 2024 pour le budget Village de Remoulin est le suivant :

	Pour 2024	Avec la reprise des résultats des exercices précédents	2024
Déficit de fonctionnement	-10 411,99 €	(+13 753,53 €) 3 341,54 €	3 341,54 €
Déficit d'investissement	-29 150,22 €	(+158 001,42) 128 851,20 €	128 851,20 €
Total	-39 562,21 €	132 192,74 €	132 192,74 €

De manière à combler le déficit, le Conseil communautaire a voté en décembre 2023 une augmentation des tarifs progressives en 2025 et 2026. Une augmentation sera proposée à la suite pour 2027.

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

7. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Porzo 1 à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

Quelques ventes sont à prévoir en 2025, en fonction de l'avancée des projets des entreprises.

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

8. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone Industrielle Porzo 2 à Kervignac

Rapporteur : Elodie Le Floch

La commercialisation des terrains est en cours.

Coût de l'opération	2 915 000 €
Acquisition terrain à aménager	679 000 €
Achats d'étude et de prestation de service	310 000 €
Achats de matériel équipement et travaux	1 732 000 €

BILAN DE L'OPERATION DU PORZO SUR 2024

SITUATION PORZO 2

POSTES DES DEPENSES	PREVISIONNEL HT	REGLE	SOLDE A DEVOIR
PERMIS D'AMENAGER	11 130,00	4 080,00	7 050,00
BUREAU D'ETUDE SERVICAD	53 609,00	43 606,00	10 003,00
BE RUE NICOLAS APPERT	16 095,00	16 095,00	0,00
TRAVAUX TERRASSEMENT	462 357,70	462 357,70	0,00
AVENANT 1 RUE NA	65 000,00	19 032,00	45 968,00
TRAVAUX RESEAUX	378 920,30	378 920,30	0,00
AVENANT 1 RUE NA	55 000,00	30 584,00	24 416,00
TRAVAUX PAYSAGE	188 759,60	87 114,00	101 645,60
AVENANT 1 RUE NA	20 000,00	0,00	20 000,00
MORBIHAN ENERGIE	269 107,00	161 617,00	107 490,00
AVENANT 1 RUE NA	35 082,00	0,00	35 082,00
FRAIS MORBIHAN ENERGIE 21/2022	171 670,00	171 670,00	0,00
FRAIS FINANCIER PRÊT	191 125,35	94 684,00	96 441,35
TOTAL	1 917 855,95	1 465 680,00	441 045,95

Le compte administratif provisoire du Budget ZI Porzo 2 2024 est le suivant :

	Pour 2024	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Excédent de fonctionnement	105 659,00 €	(+65 136,82) 170 795,82 €
Déficit d'investissement	-445 892,42 €	(+593 893,97) 148 001,55 €
Total	340 233,42 €	318 797,37 €

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

9. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerrio à Kervignac

Rapporteur : Elodie LE FLOCH

Pas de dépenses ni de recettes sur le budget en 2025.

Le résultat de clôture est de -11 445 €.

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

10. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Zone d'Activité Kerros/ Bisconte à Plouhinec

Rapporteur : Sophie Le Chat

Il n'y a pas eu de mouvement financier en 2024

	Pour 2024	Avec la reprise des résultats des exercices précédents
Déficit de fonctionnement	0	-1 632,00 €
Déficit d'investissement	0	-2 500,00 €
Total	0	-4 132,00 €

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après en avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

11. Modification des tarifs de location du village de gîtes Le Remoulin

Rapporteure : Serge LE VAGUERESSE

Pour rappel, le village de Remoulin à Nostang est composé de deux salles de réception et de 13 gîtes allant du T2 (4 couchages) au T3 (8 couchages).

La salle « les aigrettes », la plus grande salle de réception, est équipée d'une cuisine professionnelle et permet d'accueillir jusqu'à 140 personnes. La salle « les loutres » permet d'accueillir 30 personnes et elle est dotée d'un office attenant.

Le village en entier offre 77 couchages. Les convives peuvent continuer leur location en semaine en prenant des nuitées supplémentaires.

Le village de Remoulin est loué en moyenne 46 semaines par an :

- 23 weekends en haute saison : Du 1er mai au 15 octobre inclus ;
- 23 semaines en moyenne en basse saison : Moins de location en général sur décembre-janvier et février.

Pour rappel, le Conseil communautaire a décidé lors de la réunion du conseil du 11 décembre 2023 d'augmenter progressivement les tarifs de location du village de Remoulin en 2025 et 2026. Il est proposé d'augmenter les tarifs en 2027 de 10%.

2025

	Haute saison du 1er mai au 15 octobre inclus (TTC)	HT salle	TVA salle (20%)	HT gites	TVA gites (10%)	total TVA à indiquer sur les factures	basse saison TTC	HT salle	TVA Salle (20%)2	HT gites2	TVA gites	total TVA à indiquer sur la facture	Toute l'année en semaine
location grande salle et 77 couchage pour 1 nuit	5 020 €	2350	470,00 €	2000	200,00	670	3 970 €	1 750,00 €	350,00 €	1 700,00 €	170,00	520	****
grande salle avec 53 couchages pour 1 nuit	****	****	****	****	****	****	2 870 €	1 750,00 €	350,00 €	700,00 €	70	420	****
petite salle avec 24 couchage pour 1 nuit	****	****	****	****	****	****	1 884 €	1020	204,00 €	600,00 €	60	264	****
nuitée (enplus du week-end)								****	****	25	2,50	2,50	27,50 € par personnes
petite salle "les loutres"								320	64,00		0	64,00	384 €
grande salle "les aigrettes"								825	165		0	165,00	990 € le premier jour 660€ les jours suivants

2026

Proposition tarifs 2026 (augmentation de 25%)

	Haute saison du 1er mai au 15 octobre inclus (TTC)	HT salle	TVA salle (20%)	HT gites	TVA gites (10%)	total TVA à indiquer sur les factures	basse saison TTC	HT salle	TVA Salle (20%)2	HT gites2	TVA gites	total TVA à indiquer sur la facture	Toute l'année en semaine
location grande salle et 77 couchage pour 1 nuit	5 770 €	2700	540 €	2300	230	770	4 554 €	1980	396	1980	198	594	****
grande salle avec 53 couchages pour 1 nuit	****	****	****	****	****	****	3 256 €	1980	396	800	80	476	****
petite salle avec 24 couchage pour 1 nuit	****	****	****	****	****	****	2 030 €	1050	210	700	70	280	****
nuitée (enplus du week-end)								****	****	30	3,00	3,00	33 € par personnes
petite salle "les loutres"								365	73,00		0	73,00	439
grande salle "les aigrettes"								950	190		0	190,00	1140€ le premier jour 900 € les jours suivants

2027

	Haute saison du 1er mai au 15 octobre inclus (TTC)	HT salle	TVA salle (20%)	HT gites	TVA gites (10%)	total TVA à indiquer sur les factures	basse saison TTC	HT salle	TVA Salle (20%)2	HT gites2	TVA gites	total TVA à indiquer sur la facture	Toute l'année en semaine
location grande salle et 77 couchage pour 1 nuit	6 347 €	2970	594 €	2530	253	847	5009	2178	436	2178	218	653	****
grande salle avec 53 couchages pour 1 nuit	****	****	****	****	****	****	3582	2178	436	880	88	524	****
petite salle avec 24 couchage pour 1 nuit	****	****	****	****	****	****	2233	1155	231	770	77	308	****
nuitée (enplus du week-end)								****	****	33	3	3	36 € par personnes
petite salle "les loutres"								402	80		0	74	482 €
grande salle "les aigrettes"								1045	209		0	194	1 254€ le premier jour 1045 € les jours suivants

VU la délibération du 11 décembre 2023,

VU le compte rendu de la Commission Finances du 25 février 2025,

Après avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

- _ **D'APPROUVER** la modification des tarifs de Remoulin pour les années 2025, 2026 et 2027
- _ **D'APPROUVER** les grilles tarifaires proposées ci-dessus.

12. Convention de rachat des parcelles appartenant à Kervignac

Rapporteuse : Elodie LE FLOCH

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Carrefour industriel du Porzo à Kervignac, il a été convenu avec la commune de Kervignac, qui est propriétaire de plusieurs parcelles, de reporter l'achat formel pour ne pas déséquilibrer le budget de BBO Communauté. L'achat des parcelles représente une dépense de 567 447 € qui est une part de la dépense d'aménagement (cf. présentation du budget annexe du Porzo 2).

De manière à privilégier le remboursement de l'emprunt contracté pour payer les travaux, il est proposé de payer le prix de la vente après que la vente des terrains ait permis le remboursement complet de l'emprunt dont la date butoir est en juin 2026.

Les parcelles à racheter à la commune de Kervignac sont les suivantes :

Bornage 18/10/2024	Nature	Cédant	Acquéreur
ZD n°810 – 811- 812-813-814-815- 816-817	Terrain non viabilisé	Commune de Kervignac	BBO Communauté
ZD n°803- 804- 805-806	Terrain non viabilisé	Commune de Kervignac	BBO Communauté
ZD 802 et 807	Voirie et réseaux	BBO Communauté	Commune de Kervignac
ZD 808	Terrain non viabilisé	Commune de Kervignac	BBO Communauté

Concernant le transfert des terrains propriété de la commune de Kervignac à BBO Communauté, les conditions financières sont les suivantes :

Parcelle	Superficie	Prix au m ²	Prix HT	TVA sur marge	Prix TTC
Secteur Est					
ZD 810	1 959	8	15 672	1 307	16 979
ZD 811	1 380	8	11 040	920	11 960
ZD 812	1 380	8	11 040	920	11 960
ZD 813	3 230	8	25 840	2 154	27 994
ZD 814	2 939	8	23 512	1 960	25 472
ZD 815	5 002	8	40 016	3 336	43 352
ZD 816	27 882	8	223 056	18 597	241 653
ZD 817	4 893	8	39 144	3 264	42 408
Total	48 665		389 320	32 460	421 780
Secteur Ouest					
ZD 803	4 994	8	39 952	3 331	43 283

ZD 804	421	8	3 368	281	3 649
ZD 805	503	8	4 024	336	4 360
ZD 806	34	8	272	23	295
Total	5 952		47 616	3 970	51 586
Secteur Nord					
ZD 808	10 855	8	86 840	7 240	94 080
Total	10 855		86 840	7 240	94 080
TOTAL GENERAL	65 472		523 776	43 670	567 446

La superficie de la parcelle située sur le secteur Nord est susceptible de changer car le bornage définitif n'a pas été réalisé.

Les rétrocessions des voiries et réseaux seront réalisées par BBO Communauté, après l'achèvement des travaux, au profit de la commune de Kervignac à titre gratuit.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver le détail des modalités de cession des terrains entre BBO Communauté et la Ville de Kervignac dans le cadre de l'extension de la zone d'activités du Porzo.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de Kervignac en date du 17 décembre 2018 relative aux périmètres des zones d'activités à transférer,

Après avoir délibéré, il est proposé aux élus présents et représentés :

_ **D'APPROUVER** le détail des modalités de cession des terrains entre BBO Communauté et la Ville de Kervignac dans le cadre de l'extension de la zone d'activités du Porzo.

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de transfert des réseaux, les actes de cession et d'acquisition à intervenir avec la commune de Kervignac ;

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses